



APPEL À PROJETS

tënk

ardèche
LE DÉPARTEMENT

"Alice + Barbara" de Camille Holtz, 2020, Sancho & Cie

- AVEC LE SOUTIEN DU DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Afin de soutenir la création documentaire locale, TËNK propose pour la 3ème année, un appel à projets de documentaires d'auteurs.

Les films soutenus bénéficieront d'un pré-achat de droits de diffusion de la part de Tënk, sous la forme d'un apport en numéraire de 1050 € HT, et d'un apport en industrie comprenant une prestation en étalonnage [matériel + technicien] à hauteur de 4 700 € HT. L'apport en industrie pourra être complété par la mise à disposition et la valorisation d'une salle de montage, en fonction des besoins du film.

- CONDITIONS

Pour être admis à concourir, le projet doit :

- être porté par un tandem auteur·e – producteur·rice,
- être produit par une société ardéchoise,
et/ou réalisé par un·e réalisateur·rice ardéchois·e,
et/ou avoir un lien avec l'Ardèche,
- correspondre à la ligne éditoriale de la plateforme TËNK.

- CALENDRIER

Ouverture de l'appel à projets	Vendredi 22 janvier 2021
Clôture des dépôts	Vendredi 5 mars 2021
Résultats	Mercredi 31 mars 2021

[Le formulaire d'inscription et le règlement sont en page suivante →](#)

APPEL A PROJETS DE FILMS DOCUMENTAIRES
TËNK ET LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Attention : date limite de réception des dossiers complets : 7 mars 2021

I. LE PROJET

Titre	
Réalisat·eur·rice	
Durée envisagée	
Date de PAD envisagée	
Lien de visionnage	

II. SOCIETE DE PRODUCTION PORTEUSE DU PROJET

Nom de la société	
Contact production	
Téléphone	
e-mail	

Coproduction[s] envisagée[s] ou établie[s] :

**APPEL A PROJETS DE FILMS DOCUMENTAIRES
TËNK ET LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE**

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Attention : date limite de réception des dossiers complets : 7 mars 2021

III. DOCUMENTS À FOURNIR

1 exemplaire numérique comprenant :

- Le résumé ;
- Le dossier artistique ;
- La note de production ;
- Le plan de financement et le budget prévisionnels à jour ;
- Tout élément visuel permettant une meilleure appréhension du projet [extrait ; photos ; teaser] ;
- Les CV de ou des auteurs et le(s) catalogue(s) de la (des) structure(s) de production ;
- Un contrat de cession de droits liant le réalisateur et la société de production déposant la demande ;
- Le présent formulaire signé ;

APPEL A PROJETS DE FILMS DOCUMENTAIRES TËNK ET LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

- RÈGLEMENT

1. L'appel à projets de films documentaires est organisé par Tënk en partenariat avec le Département de l'Ardèche afin de soutenir la production de documentaires de création dans le département.
2. Sont éligibles les projets de films de forme documentaire, affirmant et développant un point de vue spécifique d'auteur et proposant une forme de représentation singulière.
3. S'agissant d'un soutien sous la forme de préachat ne sont éligibles que les dossiers comprenant le contrat de cession d'écriture de l'auteur avec une société de production. Les dossiers doivent comprendre un résumé, une note d'intention, un scénario, une note de réalisation et un C.V. de l'auteur et/ou du réalisateur. La structure de production doit également fournir un plan de financement, un budget prévisionnel, une note de production et un catalogue de la société. Le tout doit être présenté sous forme d'un dossier relié et en deux exemplaires. La structure de production ou de co-production doit se trouver sur le territoire français.
4. Les projets doivent être rédigés en langue française.
5. Un exemplaire électronique des documents envoyé au format .pdf doit être également envoyé par mail à l'adresse suivante : preachat@tenk.fr. Les documents adressés ne seront pas renvoyés. Un courriel de confirmation de bonne réception des documents sera adressé à l'expéditeur.
6. Les frais d'envoi sont à la charge de l'expéditeur.
7. La responsabilité de Tënk ne saurait être engagée notamment quant à la perte lors de l'envoi des projets par les participants et quant à l'utilisation illégale que pourraient en faire des tiers.
8. Le jury est composé de deux salariés de Tënk, de trois professionnels du documentaire d'auteur et d'un représentant du Département de l'Ardèche.
9. Entre deux et quatre projets seront retenus. Pour les projets non sélectionnés, l'information sera donnée par courriel.
10. Tënk accompagnera la production des projets de documentaire sous la forme d'un préachat de droits de diffusion. La production et Tënk signeront un contrat précisant la cession de droits suivant :
 - a. diffusion S-VOD et VOD non-exclusive sur la plateforme, dans le respect des lois françaises et notamment de la chronologie des médias pour les films cinématographiques ;
 - b. projections non commerciales organisées par Tënk et/ou le Département de l'Ardèche (L'auteur du projet primé, et/ou le producteur, s'engagent à venir présenter leur projet lors d'une des projections collectives) ; les frais de déplacements et hébergements restant à la charge de Tënk.
11. En cas de sélection, la production s'engage à faire figurer sur tout matériel publicitaire et promotionnel les partenaires TENK et le Département de l'Ardèche, selon la charte «Valorisons nos partenariats».
12. L'inscription et la participation à l'appel à projets est gratuite mais implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

**APPEL A PROJETS DE FILMS DOCUMENTAIRES
TËNK ET LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE**

Le projet est inscrit par M. ou Mme :
En qualité de :

Fait à :

Date :

Signature :

L'ensemble de ces documents doit être envoyé par e-mail, au format pdf, à l'adresse suivante : preachat@tenk.fr